



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 19/03/2025

ID : 059-215900176-20250313-DE25022-DE



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 mars 2025
Convocation du : 28 février 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le treize mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Céline LEROUX, Ibtiassam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Véronique NAEYE, Martine COBBAERT, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Jean-Louis MERTEN conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

DE25.022

FINANCES**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2025

Autorisation - Approbation

☞

Diverses demandes de subventions de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2025.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations avec lesquelles la Ville d'Armentières est liée par convention, ou à qui elle a versé, mensuellement, une dotation au titre des Chèques Emploi Associatif.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Nature Fonction	Association	2024 Montant Perçu	2025 Montant Proposé 75 %	2025 Déjà perçu au 1^{er} Trimestre	2025 Solde Proposé
65748/338	<u>Centre Social Salengro</u>	145 751 €	109 313 €	36 438 €	72 875 €
	<u>Centre Social les 4 Saisons</u>	157 257 €	117 943 €	39 314 €	78 629 €
65748/30	<u>Club Léo Lagrange</u>	224 721 €	168 541 €	56 180 €	112 361 €
	<u>Jeunesse Athlétique Armentéroise</u> - subvention de fonctionnement (1) plus 20 000€ d'avance sur subvention 2025 versés en 2024	79 024 €	39 268 € (1)	14 756 €	24 512 €

- chèques emploi associatifs	20 700 €	15 525 €	5 175 €	10 350 €
<u>Société La Jeune Garde</u>				
- subvention fonctionnement	5 331 €	3 998 €	1 333 €	2 665 €
- chèques emploi associatifs	28 800 €	21 600 €	7 200 €	14 400 €
<u>Sports Ouvriers Armentières Basket</u>				
- subvention de fonctionnement (2) plus 25 000€ d'avance sur subvention 2025 versés en 2024	97 338 €	48 004 € (2)	18 085 €	29 919 €

Nature Fonction	Association	2024 Montant Perçu	2025 Montant Proposé	2025 Déjà perçu au 1 ^{er} Trimestre	2025 Solde Proposé
65748/316	*Le Vivat	339 697 €	305 727 €	84 924 €	220 803 €

Ces subventions seront versées en plusieurs mensualités, entre Avril et Octobre 2025, sauf pour la JAA et les SOA Basket.

Pour la JAA et les SOA Basket, ces subventions seront versées en trois mensualités, de Avril à Juin 2025.

* S'agissant du Vivat, la subvention allouée répond à un engagement tripartite Ville-Etat-Région. Cette subvention sera versée en neuf mensualités, de Avril à Décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

N'ont pas pris part au vote :

Pour l'Espace Culturel Le Vivat : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Grégory PICKEU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Hans LANDLER

Pour le Centre Social les 4 Saisons : Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Christiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Désiré BAILLON

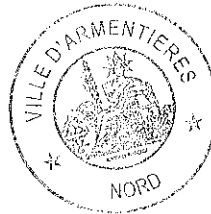
Pour le Club Léo Lagrange : Jean-Louis MERTEN

Pour le Centre Social Salengro : Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Pierre VANNESTE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Désiré BAILLON

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS